

# VADEMECUM

## APPEL à PRÉ-PROJETS LEADER 2023-2027

### GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ASBL



#### **1- Contexte**

Les 7 communes de l'Est du Brabant wallon, **Beuvechain – Héléciné – Incourt – Jodoigne – Orp-Jauche - Perwez - Ramillies**, ont mandaté l'asbl du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne pour élaborer une nouvelle candidature à la **mesure européenne LEADER**.

Cette mesure LEADER s'inscrit dans le cadre du Plan Stratégique PAC 2023-2027 et du règlement (UE) n° 2021/2115, et telle que décrite dans le Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune 2023- 2027.

La procédure de cet appel à candidature LEADER est décrite dans le guide du candidat Leader 2023-2027 élaboré par le SPW et la FRW et consultable ICI :

[https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/guide\\_candidat\\_leader.pdf](https://www.reseau-pwdr.be/sites/default/files/guide_candidat_leader.pdf)

Dans le cadre de l'élaboration de cette candidature pour le territoire de l'Est Brabant wallon, le SPW demande aux GAL de mettre en place une procédure dite d'appel à pré-projets destinée à favoriser l'émergence de projets novateurs sur le territoire.

#### **2- Le concept de pré-projet et ses auteurs**

Le concept de pré-projet est défini par le SPW dans le cadre de cette procédure d'appel à candidature LEADER.

Il s'agit de solliciter les forces vives publiques, privées et citoyennes du territoire de l'Est du Brabant wallon afin qu'elles définissent, par le dépôt d'un pré-projet dont le formulaire est repris en annexe, les actions qui peuvent concrétiser la stratégie définie pour l'Est du Brabant wallon.

#### **Quelques grands principes en lien avec la philosophie LEADER :**

- Le pré-projet doit répondre aux objectifs macro européens et régionaux - pt 3.1. Il doit, en outre, spécifiquement répondre à un ou plusieurs enjeux définis comme prioritaires pour le territoire de l'Est du Brabant wallon - pt 3.2.
- La/les proposition(s) d'action(s) sont imaginée(s) pour le territoire (et non pour un acteur ou un groupement particulier). En ce sens, les pré-projets doivent également être imaginés avec une finalité collective et non individuelle.

- Tout acteur du territoire (citoyen, entreprise, association, commune, etc.) peut être auteur et déposer un pré-projet. Il est important de noter que l'auteur du pré-projet n'est pas automatiquement responsable de sa mise en œuvre.
- L'/Les action(s) déclinée(s) dans les pré-projets devraient pouvoir s'établir à l'échelle de tout le territoire des 7 communes par les partenaires qu'elle(s) mobilise(nt) et/ou les résultats ou les bénéficiaires qu'elle(s) veule(nt) atteindre.
- Le pré-projet doit pouvoir se développer dans un esprit collaboratif et prendre place sur un partenariat entre acteurs publics et privés.
- Le pré-projet met en évidence des idées et actions novatrices, à tester pour la région.
- Les actions du pré-projet devront être mises en œuvre entre 2024 et 2027-2028.
- Le pré-projet sollicite des moyens de mise en œuvre excluant les dépenses importantes en investissements et/ou infrastructures. Il peut cependant identifier des pistes et opportunités de financements complémentaires à aller solliciter dans le cadre du projet.

### **3- Cadre stratégique : enjeux et objectifs**

#### ➤ 3.1. Objectifs européens et régionaux :

Cette candidature Leader et cet appel à pré-projets s'inscrivent dans des **objectifs macro européens et régionaux** :

Il s'agit d'une des interventions du **Plan Stratégique wallon pour la Politique Agricole Commune (PSwPAC) 2023-2027** s'inscrivant dans la Coopération et qui répond à l'objectif spécifique SO8 du règlement européen :

- *Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture durable*

ainsi qu'à l'objectif transversal de :

- *Moderniser le secteur par la promotion et le partage des connaissances, l'innovation et la numérisation dans l'agriculture et les zones rurales, et de favoriser leur adoption.*

La stratégie du candidat GAL répondra aux **besoins prioritaires définis par la Wallonie dans son PSwPAC** intégrant l'amélioration de l'attractivité du territoire du GAL notamment par :

- *la création d'activités et d'emplois pérennes sur le territoire,*
- *la préservation et la création de services en adéquation avec les besoins de la population,*
- *l'amélioration du cadre de vie,*
- *le développement et l'encouragement à l'utilisation des outils numériques,*
- *l'innovation, la mutualisation et la coopération entre acteurs du territoire.*

#### ➤ 3.2. Enjeux prioritaires et cadre stratégique pour l'Est du Brabant wallon :

Suite au travail de diagnostic du territoire et aux analyses AFOM compilées notamment lors des ateliers organisés en octobre 2022, l'Assemblée générale du GAL Culturalité pose, pour l'Est du Brabant wallon formé des communes précitées, les enjeux et les axes stratégiques prioritaires ci-après (page suivante) comme le cadre de cet appel à pré-projets.

Les pré-projets devront apporter des réponses concrètes aux enjeux et axes stratégiques identifiés.

Plus d'infos sur le diagnostic, l'analyse AFOM et les enjeux prioritaires sélectionnés par l'Assemblée générale sur notre site : <https://culturalite.be/candidature-2023-2027/>

Enjeux prioritaires		Axes stratégiques
Préservation de la richesse et de la diversité des acteurs sociaux et culturels du territoire et soutien au déploiement de synergies supra-communales et intersectorielles		Conforter et développer les dynamiques de solidarité
Soutien à la mise en place de moments et d'espaces de rencontre ponctuels ou réguliers favorisant la cohésion sociale, la rencontre (intergénérationnelle, sociale, culturelle), la participation citoyenne et la convivialité		
Accélération des mécanismes de solidarités et de mutualisation dans un contexte de crise (solidarités intergénérationnelles, citoyennes, économiques, mutualisation des moyens humains et financiers, etc.)		Renforcer la résilience climatique et économique ainsi que la souveraineté alimentaire du territoire
Soutien et développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour viser l'indépendance énergétique, diversifier le mix énergétique local et/ou favoriser l'émergence de communautés d'énergie		
Amélioration de l'efficacité (isolation) et l'autonomie (production) énergétique du bâti		Préserver et développer durablement les patrimoines et ressources territoriales
Préservation et renforcement d'une politique énergétique pour l'Est du Brabant-Wallon, permettant une vision à long terme et indépendante des échéances électorales		
Protection des sols et nappes phréatiques, ressources naturelles stratégiques essentielles		
Maîtrise des pressions agricoles, énergétiques, démographiques et foncières pour préserver la qualité de vie, le patrimoine naturel, paysager et bâti		
Valorisation touristique des atouts patrimoniaux et environnementaux du territoire		
Protection, gestion durable et développement du maillage écologique et de la biodiversité		
Soutien et développement d'une agriculture durable, familiale et favorable à la nature		
Renforcement de l'identité rurale et des patrimoines locaux (paysager, agricole, naturel, patrimonial et bâti)		
Ré-enchantement des cœurs de ville et des villages pour façonner un territoire de rencontre, solidaire, apaisé et accessible aux modes actifs		
Renforcement des services en réponse aux besoins d'une population en pleine croissance		
Développement et pérennisation d'un réseau multimodal (y compris les services) cohérent, hiérarchisé et innovant sur le territoire		
Accélération du changement des comportements en matière de mobilité		
Appui au développement du maillage complet des filières alimentaires dans le but de contribuer à la résilience et à la souveraineté alimentaire du territoire		
Accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de pratiques agricoles innovantes en faveur de l'environnement et du climat		
Soutien à la pérennité, au maintien et à la transmission des fermes et du foncier agricole		
Stimulation de l'entrepreneuriat local et création d'emplois non délocalisables dans la région		
Renforcement de la dynamique commerciale locale et soutien à la relocalisation de commerces et services au sein des villages		
Accompagnement au développement d'activités ancrées sur l'économie circulaire et sociale		



#### 4- Procédure de sélection et critères de recevabilité et de sélection des pré-projets

Cette procédure d'appel à pré-projets se veut transparente et non discriminatoire.

L'Assemblée générale du GAL Culturalité procédera à l'analyse et à la sélection des pré-projets sur base d'une grille de critères objectifs de recevabilité et de sélection reprise ci-après.

##### Procédure :

- **Étape 1** : Chaque pré-projet doit impérativement répondre **aux 3 critères de recevabilité** pour être étudié. L'équipe du GAL réalisera l'analyse de la recevabilité des différents pré-projets qui, s'ils sont recevables, seront présentés en Assemblée générale.
- **Étape 2** : L'Assemblée générale procédera à la sélection des différents pré-projets en prenant en compte les **différents critères de sélection**. Une cote globale sera attribuée à chacun de ceux-ci pour chaque pré-projet et sera assortie d'un commentaire global par critères proposé par l'AG. Chaque pré-projet qui atteindra une cote de 50 points /100 sera présélectionné pour l'étape suivante et sera intégré dans un classement.
- **Étape 3** : Sur base de ces cotes et classements et en tenant compte de l'enveloppe budgétaire maximum fixée par GAL, des pré-projets seront sélectionnés et feront l'objet d'une **recommandation globale** qui sera formulée par l'AG en vue de la phase suivante (décrite au point 5) qui se déroulera en ateliers dédiés à l'élaboration de fiches-projets thématiques. **Cette recommandation globale par pré-projet sera guidée notamment par l'équilibre à trouver entre le cadre budgétaire global de la stratégie et les différents axes et enjeux stratégiques à rencontrer.**  
Ainsi, pour chaque pré-projet, l'AG définira les recommandations par exemple de fusion des pré-projets, de travail à mener sur les partenariats et collaborations qui doivent se constituer, sur le cadre budgétaire (qui pourra être revu à la baisse ou à la hausse), sur les précisions à apporter, sur les porteurs de projet recommandés... (liste non exhaustive). Le suivi de ces recommandations conditionnera la prise en compte finale du pré-projet dans la fiche-projet et la validation finale de cette dernière par l'AG du GAL Culturalité.

Il est à noter qu'afin d'éviter tout conflit d'intérêt, tout membre de l'AG auteur d'un pré-projet devra s'abstenir lors de l'analyse et du vote relatif à son pré-projet.

Pour information, l'Assemblée générale du GAL Culturalité est composée de membres issus du secteur public (élus des 7 communes partenaires) et de plus de 50% de membres issus du secteur privé (représentant d'associations, d'entreprises, producteurs...).

Critères de recevabilité	Commentaires
Le formulaire de réponse est complet	<i>Ce critère spécifie que toutes les sections doivent être complétées. La section concernant le partenariat pourrait être rédigée de façon plus approximative dans la mesure où de nouveaux partenaires peuvent être identifiés ultérieurement.</i>
Les actions proposées sont éligibles au financement Leader	<i>Ce critère se réfère à la nature des actions financées (actions de promotion, de sensibilisation, de formations, les études, les animations, les actions sur le terrain, ...), excluant les dépenses d'investissements (infrastructures, matériel roulant, ...), les dépenses pour des actions hors territoire. Ce critère se rapporte également au cadre financier (budget max disponible) et à la durée (2023-2027) de la programmation Leader.</i>

Les actions proposées concernent le territoire du GAL ou peuvent être étendues à tout le territoire du GAL	<i>Ce critère précise que les actions doivent avoir une portée supracommunale. Une action proposée à l'échelle communale peut être retenue si elle est transférable au territoire des 7 communes.</i>
--	---

Critères de sélection	Pondération
Contribution à répondre aux enjeux du territoire	15
Caractère novateur pour le territoire	5
Intégration des habitants et associations du territoire	10
Capacité de favoriser les synergies entre acteurs du territoire	10
Capacité de générer des retombées économiques	10
Perspectives crédibles de pérennisation	5
Valorisation des ressources du territoire	10
Capacité de mise en œuvre (timing, budget, moyens humains)	15
Complémentarité avec des initiatives locales existantes	5
Caractère concret et opérationnel des résultats attendus	15
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>

## **5- Elaboration de fiches-projet suite à la sélection des pré-projets**

Une fois la sélection des pré-projets opérée, des ateliers thématiques s'organiseront entre le 22 février et le 15 mars. Ces ateliers thématiques seront organisés et coordonnés par l'équipe du GAL qui aura pour mission de faire converger les pré-projets vers des fiches-projets thématiques. Ces ateliers seront ouverts à tous et rassembleront notamment les auteurs de pré-projets et d'autres acteurs du territoire.

L'objectif de ces ateliers sera d'approfondir, de préciser les pré-projets et de les regrouper par thématiques au sein de fiches-projets à proposer à l'Assemblée générale du GAL Culturalité. Durant ces ateliers seront discutés et précisés les points suivants de chaque fiche-projet :

- Les objectifs spécifiques,
- Les parties prenantes et bénéficiaires : publics-cibles, porteurs du projet, partenaires,
- Les budgets et moyens à mettre en œuvre,
- Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs.

Ces divers points seront en lien direct notamment avec la recommandation globale formulée par l'AG à l'étape 3 de la procédure de sélection (cfr point 4).

C'est à l'Assemblée générale qu'il revient de valider les fiches-projets finales proposées par les participants à ces ateliers. Ces fiches-projets formeront le plan d'actions de la stratégie 2023-2027 du GAL Culturalité.

## **6- Procédure de dépôt des pré-projets & contacts**

Tout pré-projet doit nous être déposé au moyen **du formulaire repris en annexe 1**.

Il doit nous parvenir dans une période située **entre le 22 novembre 2022 et le 22 janvier 2023 minuit**.

Il doit nous être transmis par mail à l'adresse suivant : [apr@culturalite.be](mailto:apr@culturalite.be) (adresse mail exclusivement dédiée au dépôt des pré-projets)

L'équipe du GAL Culturalité se tient à la disposition des potentiels auteurs de pré-projets afin de :

- ✓ préciser le contexte dans lequel l'appel à pré-projets est lancé,
- ✓ les aider à appréhender le contenu du diagnostic, des enjeux et des objectifs,
- ✓ répondre à leurs questions relatives à la rédaction des formulaires de pré-projets, à la budgétisation des actions proposées, ou toute autre question technique.

Cet accompagnement doit impérativement rester neutre.

Pour toutes questions, la personne de contact au sein du GAL dans le cadre de l'élaboration de cette candidature est Aurélien LOTTEN : [al@culturalite.be](mailto:al@culturalite.be)

## **7- Récapitulatif des moments clés post lancement de l'appel à pré-projets**

22 novembre 2022	<u>Soirée de lancement</u> de l'appel à pré-projet
Du 22 novembre 2022 au 22 janvier 2023	<u>Période de dépôt</u> des formulaires identifiant des pré-projets
Fin janvier - début février	<u>Sélection des pré-projets</u> par l'Assemblée générale du GAL Culturalité sur base des critères de recevabilité et critères de sélection précités
Du 22 février 2022 au 15 mars 2023	<u>Mise en place d'ateliers thématiques</u> et rédaction des fiches projets
Mi-avril 2023	<u>Validation des fiches-projets et de l'ensemble du dossier de candidature</u> par l'Assemblée générale du GAL Culturalité
21 avril 2023	<u>Remise du dossier de candidature</u>



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. Actions coordonnées par le GAL Culturalité en Hesbaya brabançonne asbl avec le soutien du Brabant wallon et des communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies.

**Annexe 1 – Formulaire de réponse à l'appel à pré-projets**

<p><b>1. Identification de l'auteur</b>          Nom, prénom .....          Association .....          Autre (préciser) .....</p>	
<p><b>2. Titre du pré-projet</b> .....</p> <p><b>3. Contenu</b>          Contexte (+/- 1p.) .....</p> <p>Description du projet y          inclus les actions/tâches          concrètes à réaliser (+/- 1 p.) .....</p> <p>Résultats attendus (+/- ½ p.) .....</p> <p>Enjeux prioritaires / Axes de          la stratégie rencontrés (+/-          ½ p.) .....</p>	
<p><b>4. Partenariat envisagé</b></p>	<p>Non          Oui, lesquels ? .....</p>
<p><b>5. Estimation du coût global</b></p>	<p>.....</p>

Date de la version du document :

Nom du déposant :

Signature :